



HABILITER LE MONDE. LUTTER POUR LE PROGRÈS.

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA | RAPPORT ANNUEL 2012-2013



Richard Elliott | Directeur général



Ryan Peck | Président (intérimaire), conseil d'administration



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, bureau 600
Toronto, Ontario M5R 2A7
Téléphone : +1.416.595.1666
Télécopieur : +1.416.595.0094
Courriel : info@aidslaw.ca
www.aidslaw.ca

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT

Depuis ses débuts, le Réseau juridique canadien VIH/sida combat les injustices et les inégalités qui alimentent la pandémie du VIH. Nous affirmons constamment que, sans plaidoyer — venant des personnes et des communautés affectées par le VIH ainsi que des organismes de défense et de promotion des droits humains —, nous ne viendrons jamais à bout de ce virus. C'est d'ailleurs une réalité fondamentale que reconnaissait la Stratégie canadienne sur le sida de 2004.

Comme les temps ont changé.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Canada stigmatise délibérément les personnes qui utilisent des drogues et il s'oppose activement à des services de réduction des méfaits fondés sur des données, notamment dans les prisons — à un tel point que nous n'avons d'autre choix que de nous tourner vers les tribunaux pour défendre les droits de la personne. Mais les décisions des tribunaux ne tiennent pas toujours compte des données probantes et des droits de la personne — comme en font foi les récents jugements de la Cour suprême du Canada autorisant une criminalisation excessivement large des personnes vivant avec le VIH, en dépit de l'évolution des données scientifiques et des recommandations internationales.

Ces développements ne font qu'amplifier l'importance de notre travail pour que les personnes vivant avec le VIH et affectées par celui-ci comprennent le droit et connaissent leurs droits, et pour promouvoir la prévention du VIH ainsi que les soins fondés sur des principes et sur des données probantes. Or nous sommes témoins — et avons fait l'expérience directe — de l'écart entre les principes énoncés dans la stratégie canadienne sur le sida et la réalité.

Cette année, notre demande de financement continu auprès du gouvernement fédéral figurait parmi les mieux cotées et s'était vue recommandée à l'interne. Après un examen exceptionnellement détaillé par le bureau de la ministre de la Santé, nous avons été informés que notre financement était immédiatement amputé des deux tiers.

Fait encore plus troublant, la majeure partie des activités que nous proposons — la plupart étant le prolongement d'activités antérieures, ou comparables — ont été déclarées inadmissibles parce que « susceptibles » de générer des éléments utiles à un plaidoyer.

Ce sombre constat est de bien mauvais augure pour les droits de la personne, dans la riposte au VIH au Canada. Où en serions-nous aujourd'hui, dans la lutte contre le VIH, sans le plaidoyer communautaire des 30 dernières années? Et comment vaincrons-nous le sida, au Canada et dans le monde, si personne ne fait valoir des besoins de changement?

En dépit de ce recul, le Réseau juridique continue de promouvoir (par divers outils et tactiques) des politiques publiques saines et fondées sur les plus récentes données scientifiques, afin de contrer les violations de droits humains et de promouvoir l'accès aux soins pour les personnes vivant avec le VIH.

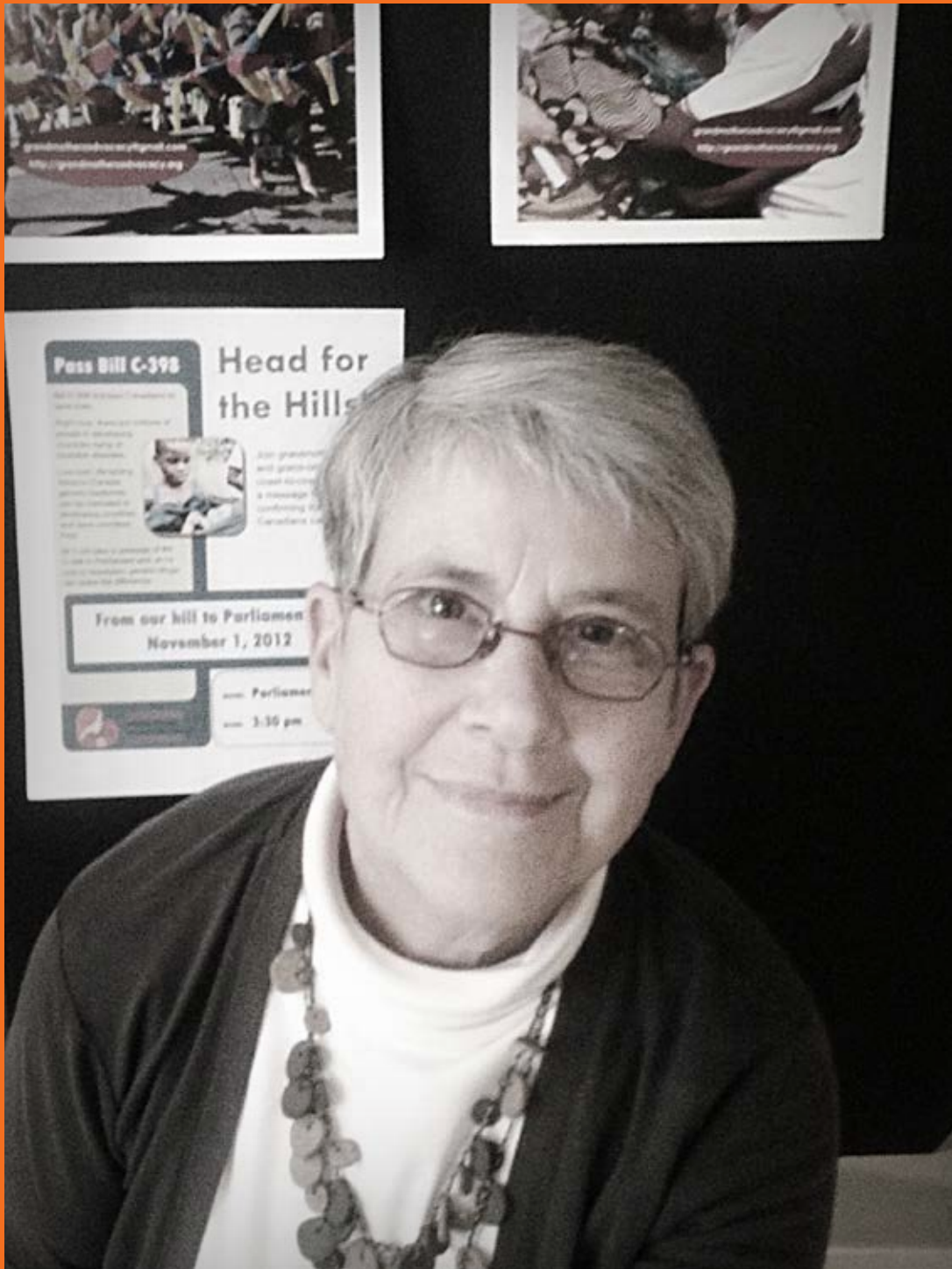
Nous faisons ce travail pour maintes raisons. Lorsque les travailleuses et travailleurs sexuels sont criminalisés, leur santé et leur sécurité sont compromises. Lorsque des personnes qui font usage de drogue sont envoyées en prison au lieu de recevoir des services efficaces de réduction des méfaits, leur santé est menacée et l'épidémie s'en trouve alimentée. Lorsque des personnes incarcérées sont systématiquement mal traitées ou se voient refuser l'accès à des soins de santé, leurs droits sont violés et la santé publique en subit des conséquences.

La défense et la promotion des droits de la personne — dans le cadre juridique et par lui — sont essentielles à la prévention du VIH et à des soins efficaces. Mais également, nous demeurons actifs en ce sens parce que c'est tout simplement ce qu'il faut faire.

Joignez-vous à notre lutte pour la dignité et pour mettre fin, un jour, au sida.

Richard Elliott, directeur général

Ryan Peck, président (intérimaire), conseil d'administration



« UN ORGANISME REMARQUABLE ET PRODUCTIF »

« Mon affiliation au Réseau juridique m'apporte beaucoup, comme à de nombreuses grands-mères à travers le Canada. Le Réseau juridique fait preuve d'une infaillible générosité dans le partage de son expertise et la facilitation, le soutien et le mentorat de nos efforts de plaidoyer. Notre affiliation au Réseau juridique est un catalyseur crucial du développement de notre capacité de plaidoyer. C'est l'organisme « de référence » pour renforcer les droits humains et améliorer la vie des personnes marginalisées par le VIH/sida. »

Pat Evans | Mouvement de soutien des grands-mères

LE VIH, UN CRIME?

Le tout premier jugement de la Cour suprême du Canada (en 1998) sur la criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au VIH a ouvert la voie à plus d'une décennie de recours malavisés au droit. En octobre 2012, les affaires *R. c. Mabior* et *R. c. D.C.* offraient à la Cour l'occasion de ramener dans le XXI^e siècle la loi canadienne en matière de divulgation du VIH, et d'adopter une position qui tienne dûment compte de la science, de la raison et des droits de la personne, comme l'ont fait les deux cours d'instance inférieure comme suite à nos appels dans ces affaires. Mais la Cour suprême a plutôt élargi la loi en faisant fi de connaissances issues du progrès de la recherche — renforçant du même coup le stigmata, la peur et la discrimination qui minent la vie de personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Une PVVIH qui n'a pas divulgué sa séropositivité avant un rapport sexuel risque l'incarcération et l'inscription au registre des délinquants sexuels, même en l'absence de transmission du VIH au partenaire et d'intention de porter préjudice à celui-ci, et même si le risque de transmission est minime en raison d'une charge virale indétectable ou de pratiques sexuelles à risque réduit.

Le Réseau juridique, qui a dirigé les efforts d'une coalition d'intervenants auprès de la Cour, a été rapide et abrupt dans ses réactions médiatiques aux jugements. Nous avons publié sans tarder des ressources en langage simple pour informer les PVVIH et les organismes communautaires des conséquences du jugement. Cette implication communautaire directe demeure un important axe de notre contre-poussée. Des versions actualisées de nos trousseaux de référence en ligne — l'une s'adressant aux avocats (www.aidslaw.ca/kit-avocats), l'autre aux fournisseurs de services (www.aidslaw.ca/kit-communaut) — aident les PVVIH et leurs représentants à mieux s'outiller pour faire face à la situation expansive du droit criminel et pour y répondre. De plus, nous renforçons la sensibilisation communautaire par de fréquents commentaires dans les médias et en organisant des projections de notre documentaire avant-gardiste, *Femmes et séropositives : dénonçons l'injustice* (www.femmesseropositiveslefilm.org).

Nous avons également amorcé un projet de collaboration avec des experts scientifiques afin de susciter l'évolution des politiques publiques conformément aux progrès qu'ont connus les sciences. En outre, nous travaillons avec des partenaires de la communauté, dans plusieurs provinces, à faire pression pour l'adoption de lignes directrices pour encadrer les poursuites. L'adoption de telles lignes directrices — éclairées par la science, les droits de la personne et les perspectives des PVVIH et de leurs alliés — pourrait contrer le recours abusif au droit criminel.

URGENCE SANTÉ EN PRISON

Depuis nombre d'années, le Réseau juridique est un fer de lance des efforts de plaidoyer pour que soient instaurés des programmes de seringues en prison (PSP). De tels programmes ne serviraient pas qu'à protéger les détenus contre des infections, mais également à protéger la santé des employés de prisons ainsi que de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Or, en dépit des taux très élevés de VIH et d'hépatite C dans les prisons canadiennes ainsi que du corpus écrasant de données démontrant les bienfaits des PSP dans les pays où ils ont été introduits, les prisons canadiennes rejettent l'idée et nos exhortations à mettre en œuvre ces importantes mesures de réduction des méfaits ont été ignorées par le gouvernement fédéral — du moins jusqu'à maintenant.

En septembre 2012, au nom d'un ancien détenu et d'une coalition d'organismes de lutte contre le VIH, le Réseau juridique a intenté une contestation judiciaire fondée sur la Constitution, contre les refus successifs du gouvernement fédéral de fournir des seringues stériles aux détenus. C'était le début d'une bataille juridique qui sera probablement longue. C'est également le point culminant

FEMMES ET SÉROPOSITIVES : DÉNONÇONS L'INJUSTICE



Notre documentaire percutant sur les effets de la criminalisation dans la vie des femmes a reçu d'élogieux commentaires, d'un océan à l'autre, et a fait ses débuts à New York en mars.

LE VIH À LA COUR



Nous avons organisé une manifestation silencieuse à la Cour d'appel de l'Ontario, avec des militants vêtus de t-shirts « Séropositif » pour dénoncer des positions de la Couronne.

LE RÉSEAU JURIDIQUE A DÉJÀ 20 ANS



Stephen Lewis était du groupe d'au delà de cent sympathisants au gala pour notre 20^e anniversaire, en décembre, où nos 11^e Prix annuels de l'Action ont été décernés au D^r Philip Berger, pionnier de la recherche canadienne, et à la Fondation Andrey Rylkov, un groupe russe qui défend les intérêts des personnes qui font usage de drogue.

de nombreuses années de recherche et de plaidoyer ainsi que d'une préparation de plusieurs mois. Une base de cette initiative est la collaboration de longue date entre le Réseau juridique et un vaste bassin de contributeurs — des organismes communautaires qui se sont joints à nous dans cette contestation, jusqu'aux avocats plaidants qui continuent de consacrer de leur temps et de leur expertise à cette cause, en passant bien sûr par les courageux individus qui ont accepté de partager leurs témoignages d'expériences traumatiques de la prison dans des déclarations sous serment et des vidéoclips pour notre projet de plaidoyer, « Vu de l'intérieur » (www.urgencesanteprison.ca). Le jour où les PSP seront une réalité dans les prisons du Canada, ce sera grâce à une communauté unie dans la conviction que le droit à la santé ne s'éteint pas lorsque la clé tourne dans la serrure d'une cellule.

En complément au recours judiciaire, une série de forums portera sur l'exploration de moyens pour la mise en œuvre de PSP au Canada. Ces rencontres qui réuniront des chercheurs locaux et internationaux, des intervenants après de détenus, des anciens détenus ainsi que des employés de services de santé des prisons, aideront à élaborer des lignes directrices à l'intention des autorités carcérales et des partenaires communautaires, afin que l'éventuelle implantation de PSP se fasse des manières qui tiennent compte des intérêts des personnes dont la santé est en jeu.

LE VIH EST SANS FRONTIÈRE

Ce n'est pas un hasard si la Russie est le pays où nous concentrons actuellement notre engagement international le plus ciblé : elle est aux prises avec une des épidémies de VIH qui connaît une progression parmi les plus rapides au monde, et également coupable de violations répandues et systématiques des droits humains des personnes qui consomment des drogues.

Notre travail en Russie se fonde sur deux profondes convictions. Le droit international des droits de la personne a des implications pour la pratique du droit au palier des pays. Et, plus important encore, pour qu'il en soit ainsi dans la réalité, les titulaires de ces droits (les personnes qui font usage de drogue et les travailleurs communautaires qui les appuient) doivent être habilités à faire valoir ces droits directement, en cour et sur d'autres tribunes publiques.

Par des visites régulières dans la région ainsi qu'un contact soutenu avec des militants locaux et des défenseurs des droits, nous fournissons de l'éducation et du soutien technique pour des actions en justice devant des tribunaux russes; plusieurs jugements positifs en ont résulté, au cours de l'année. De plus, nous informons et outillons des travailleurs de proximité, en ce qui a trait aux principes de l'action centrée sur les droits, et les appuyons concrètement dans leur plaidoyer juridique pour leurs clients.

Afin de maintenir une attention internationale, nous avons recours à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux instances onusiennes pertinentes, auxquelles nous présentons régulièrement des mémoires dénonçant des cas de torture et d'autres mauvais traitements imposés, en Russie, à des personnes qui consomment des drogues — y compris la prohibition, enchâssée en droit pénal, de types de traitements de la toxicomanie qui sont fondés sur des données probantes, comme la substitution par la méthadone. En parallèle, nous avons amorcé un vaste projet de recherche pour documenter comment les violations de droits humains dans l'appareil judiciaire conduisent à une incarcération massive de personnes dépendantes de drogues et alimentent par le fait même l'épidémie de VIH. Les résultats de cette initiative appuieront nos efforts de plaidoyer sur la scène médiatique et devant des tribunaux, pour des politiques plus judicieuses et plus humaines, en matière de drogues, en Russie. Par cette approche à volets multiples, nous sensibilisons la communauté internationale aux constantes violations des droits dans ce pays, nous faisons pression sur les autorités russes afin que les droits de la personne soient respectés, protégés et réalisés, et nous donnons du pouvoir de changement aux personnes qui en ont le plus désespérément besoin.



« RAPIDE, PROFESSIONNEL ET INSPIRANT »

« Je crois aux droits de la personne et nous avons besoin du Réseau juridique pour les concrétiser et faire en sorte qu'ils soient transposés des écrits juridiques à la réalité. Le Réseau juridique est l'un de nos partenaires les plus proches; il nous appuie vigoureusement dans nos efforts quotidiens de défense des droits et de plaider. Sans son appui, nous n'existerions pas et nos militants ne recevraient pas l'assistance juridique dont ils ont tant besoin. »

Anya Sarang | Présidente, Andrey Rylkov Foundation for Health and Social Justice



« UN PARTENAIRE ESSENTIEL »

« J'admire et j'appuie l'attention et l'engagement résolu du Réseau juridique à son travail. Il joue plusieurs rôles importants en tant que plateforme, instigateur et leader stratégique en matière de droits et de promotion de la santé. Il est inclusif et à l'écoute des groupes et individus en quête d'équité et dont le quotidien est affecté par les ramifications sociales, économiques, structurelles et juridiques des réponses gouvernementales au VIH. »

Seth Clarke | Coordonnateur du développement de la communauté au palier fédéral, Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida



« LE RÉSEAU JURIDIQUE A CHANGÉ MA VIE »

« Ce qui m'incite à appuyer activement le Réseau juridique est son travail dans l'intérêt de nos clients vulnérables. En tant qu'homme gai ayant une charge virale de VIH indétectable depuis 18 ans, je compte sur lui pour fournir des données scientifiques au système judiciaire. De Victoria, C.-B., jusqu'en Russie, le Réseau juridique est un chef de file qui protège la vie privée, la sécurité et la santé des individus. »

Andrew Beckerman | Donateur,
et président d'AIDS Vancouver Island



« ILS DÉFENDENT LA BONNE CAUSE »

« J'appuie le Réseau juridique parce qu'il fait ce qu'il faut. Il est entièrement engagé à lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'endroit des personnes vivant avec le VIH/sida. Ce fut très agréable de collaborer avec ses employés, qui se sont assurés que les participantes au film reçoivent un grand soutien. Ma collaboration avec le Réseau juridique m'a éclairée au sujet de la responsabilité personnelle. »

Alison Duke | Réalisatrice,
Femmes et séropositives : dénonçons l'injustice

ACCÈS UNIVERSEL RETARDÉ

Ce matin, quelque part dans le monde en développement, un enfant de deux ans qui vit avec le VIH pourrait ne plus se réveiller — comme conséquence de l'acte d'une faible majorité de députés canadiens.

En novembre 2012, pratiquement à la veille de la Journée mondiale du sida, la Chambre des communes a fait avorter sans gêne (par sept votes seulement) un projet de loi à l'étude, qui visait à réformer le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) en simplifiant l'autorisation de produire et d'exporter des médicaments génériques abordables, pour les personnes qui en ont désespérément besoin dans des pays en développement. Cette campagne dirigée depuis plusieurs années par le Réseau juridique, pour la réforme du RCAM, était soutenue par les efforts acharnés d'un vaste éventail de militants, alliés parlementaires et champions de la société civile (notamment le formidable ralliement populaire du Mouvement de soutien des grands-mères) ainsi que des dizaines de milliers d'individus qui ont donné de leur temps ou pris part à nos nombreux appels à l'action dans les médias sociaux. Or, au mépris de l'appui massif de la population canadienne à l'égard du projet de loi, ses détracteurs ont persisté dans leurs déclarations fausses à propos des réformes proposées dans le projet de loi, en répétant les éléments de désinformation fournis par les géants pharmaceutiques brevetés — et, au bout du compte, ont voté contre le droit à la vie.

Jusqu'à ce qu'une nouvelle législature ramène une occasion d'initier un autre élan pour réformer le RCAM, notre plaidoyer pour l'accès aux traitements doit suivre d'autres voies — comme le travail avec des partenaires de la coalition à faire pression pour que le Canada augmente sa contribution financière à la lutte contre la pandémie, et la résistance à de nouveaux traités sur le commerce international qui aggravent le manque d'accès à des médicaments.

L'accès aux traitements est problématique également au Canada. Les PVVIH se heurtent à des obstacles systémiques à l'accès légal au cannabis à des fins thérapeutiques, et risquent d'être poursuivies en justice en s'en procurant. Dans une intervention conjointe devant la Cour d'appel de l'Ontario, nous avons proposé une approche de rechange constructive pour remédier à cette déficience d'ordre constitutionnel. Mais la décision de la cour ainsi que le nouveau règlement du gouvernement ne résolvent pas ce grave problème systémique — donc notre plaidoyer doit se poursuivre.

SEXE, TRAVAIL, DROITS

Les lois pénales vieillottes et hypocrites du Canada relativement à la prostitution poussent les travailleuses et travailleurs sexuels dans la marginalité et les exposent à des préjudices physiques évitables, en plus de nuire de manière injustifiable à leur accès à des services et soins de santé, y compris le diagnostic, les soins, les traitements et le soutien en matière de VIH, de même qu'à leur capacité de négocier la pratique du sécurisexe. Les tenants de la prohibition prétendent protéger les travailleuses et travailleurs sexuels contre la maltraitance, ce qui est paradoxal puisque les lois du Canada ne contribuent qu'à renforcer les conditions qui la perpétuent.

Voilà l'objection sur laquelle se fonde notre demande d'intervention à la Cour suprême du Canada dans l'affaire très attendue de *Bedford c Canada*, prévue en juin 2013. Lorsque l'affaire était devant la Cour d'appel de l'Ontario, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les militantes qui guident cette cause, pour faire en sorte que les arguments présentés à la cour illustrent comme il se doit à quel point les lois canadiennes font entrave aux principes de l'égalité. Cette collaboration se poursuit, alors que le gouvernement fédéral a porté le jugement en appel devant la Cour suprême — et cette alliance demeurera au cœur de notre plaidoyer conjoint pour la santé et les droits de

MÉDICAMENTS POUR TOUS



La veille du vote sur la réforme du RCAM, notre manifestation simulant une fête d'anniversaire, sur la Colline parlementaire, a réuni des grands-mères activistes et des députés des trois partis fédéraux alliés.

LE RÉSEAU JURIDIQUE À SIDA2012



Nos employés étaient parmi les centaines de milliers de manifestants à la marche « Nous pouvons vaincre le sida », lors du Congrès international à Washington, où nous avons souligné les ombres au tableau du Canada.

VICTOIRE DES DROITS EN RUSSIE



Arrêtée et condamnée injustement à trois ans de prison, Lena était une victime de plus, aux mains de la justice russe qui punit la toxicomanie au lieu de la traiter. Mais grâce à la diligence de son intervenante et à l'assistance technique du Réseau juridique, son procès a été annulé et elle a pu retrouver ses enfants.

VU DE L'INTÉRIEUR



À l'appui de notre recours en justice pour des programmes de seringues en prison, d'anciens détenus et des personnes qui les aiment livrent des témoignages poignants, à www.urgencesantepison.ca.

la personne des travailleuses et travailleurs sexuels, au-delà de la lutte pour la décriminalisation de leur travail.

À l'instar d'autres dossiers auxquels nous travaillons, la dimension locale éclaire le registre mondial, et vice-versa. À titre d'experts juridiques et des droits de la personne, nous sommes conseillers auprès du Global Network of Sex Work Projects, qui développe une déclaration mondiale sur les droits de la personne des travailleuses et travailleurs sexuels. Le produit final sera un puissant instrument de plaidoyer — éclairé à la fois par une expertise juridique et par l'expérience vécue —, pour soutenir les efforts courageux et énergiques des militants du monde entier pour les droits des personnes qui pratiquent le travail sexuel.

LES DROITS EN ACTION

Au cours de l'année, le Réseau juridique participe à des activités qui contribuent à promouvoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH ou affectées par celui-ci. En situation de coupes budgétaires, ces activités à grande portée témoignent de la diligence du personnel, du dévouement des partenaires et du besoin des communautés pour lesquelles nous travaillons.

D'un bout à l'autre du pays, nous avons présenté des dizaines d'ateliers pour éduquer les PVVIH, les professionnels du droit et les fournisseurs de services, en les aidant à comprendre des enjeux liés au VIH et à composer avec ceux-ci. Nous avons produit un guide mondial commandé par l'ONUSIDA, sur le VIH et les droits de la personne, à l'intention des juges. Et en répondant à un flot constant de demandes d'information, par courriel et au téléphone, nous avons habilité des personnes afin qu'elles puissent affirmer leurs droits, et fourni à des représentants légaux les plus récents fruits de la recherche afin qu'ils défendent leurs clients le mieux possible.

Lors du Congrès international sur le sida de 2012, nous avons coorganisé pour la troisième fois la Zone de réseautage sur les droits de la personne, un point de rencontre dynamique où ont été présentés des exposés, des discussions de panel et des films, dont le nôtre, *Femmes et séropositives*. Le congrès a été également une tribune pour discuter du nouveau rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, *Risque, droit et santé*, auquel le Réseau juridique a fait des contributions d'importance.

Afin d'influencer le discours public, nous avons une solide présence dans l'arène médiatique ainsi que dans les nouveaux médias. À titre d'organisme canadien auquel on s'adresse lorsqu'il s'agit de commenter et d'analyser le droit en lien avec le VIH, nous traitons chaque année des centaines de demandes de journalistes et publions des dizaines de communiqués de presse, faisant ainsi entendre notre message dans la presse écrite, sur les ondes radio et télé ainsi que sur Internet. Notre avons accru notre présence dans les médias sociaux, et mis à profit Facebook et Twitter, pour signaler des actualités à nos supporteurs et pour les mobiliser par des appels à l'action.

Bref, que ce soit lorsqu'il s'adresse aux Nations Unies pour faire valoir les intérêts des personnes LGBT, lorsqu'il communique avec les milliers d'abonnés à ses mises à jour, lorsqu'il informe une personne séropositive de ses droits en milieu de travail ou lorsqu'il intervient devant la Cour suprême du Canada, le Réseau juridique — en cette 21^e année d'existence — demeure un ardent défenseur et porte-étendard des droits humains des PVVIH, au Canada et à l'échelle internationale, en combinant des travaux de recherche, de plaidoyer, d'éducation du public et de mobilisation des communautés.

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos donateurs, nos sympathisants, les membres de notre conseil d'administration et nos employés, pour leur engagement extraordinaire à la mission du Réseau juridique canadien VIH/sida. Merci de vos importantes contributions à notre succès.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

William Booth
Ken Buchanan
James (« Jim ») Burns, secrétaire
David Eby, président (jusqu'au 8 novembre 2012)

Rosemary Fayant
Liesl Gerntholtz
Louis Letellier de St. Just
Simona Merkinaite

David Olson, trésorier
Ryan Peck, vice-président (jusqu'au 8 novembre 2012),
président intérimaire (depuis le 8 novembre 2012)
Christine Vézina
Micheal Vonn

PERSONNEL

Janet Butler-McPhee, directrice des communications
Sandra Ka Hon Chu, analyste principale des politiques
Richard Elliott, directeur général
Mikhail Golichenko, analyste principal des politiques

Terry Gould, gestionnaire du soutien aux programmes
Cécile Kazatchkine, analyste principale des politiques
Kimahli Powell, directeur du développement et
rayonnement
Doriana Schiavi, gestionnaire des finances

Vajdon Sohaili, spécialiste des communications
Alison Symington, analyste principale des politiques
Gilleen Witkowski, agente des communications et
relations médias

DONATEURS

Abraham Hirsz
Adrienne Foster
Agence de la santé
publique du Canada
AIDES
AIDS Committee for
Newfoundland &
Labrador
Akim Larcher
Allyson Lunny
Amanda Hill
Amy Donkers
Andrew Beckerman
Anne Gardner
Anne Marie Di Censo
Anonymous
Anthony Jeffery
Anthony S. Tsombris
Barry Adam
BC Centre for Excellence
in HIV/AIDS
Behdis Zandieh
Bill Papageorge
Casey McKibbon
Cathy Braker
CATIE
Claire Elliott
Claudio Gatti
Clayton Ruby
Clifford Booth
David Cox

David Eby
David McGillivray
David McLay
David Olson
Dawn Langfield
Debbie Copes
Diana Eastwood
Dionne A. Falconer
Donald MacPherson
Doug Elliott
Edward Bates
El-Farouk Khaki
Elisse Zack
Elizabeth Whitney
Elliot Fromstein
Elton John AIDS
Foundation
Empower Consulting
Eric Descoteaux
Eric Hortop
Eric Mykhalovskiy
Evan Collins
Fatoumata Ongoiba
Financière Manuvie
Fondation du droit de
l'Ontario
G. Zoe Garnett
Gail Mahood
Gary Kinsman
Gilles Marchildon
Gillian Kolla

Gillian Sandeman
Giselle Dias
Glen Brown
Gordon Arbess
Hannah Askew
Harvey Hamburg
Healy Thompson
Howard and Pat Elliott
International
Development Law
Organization
Isabelle Wallach
J. Robert Kellermann
Jacqueline Gahagan
Janyce Elser
Jeff A. Bloom
Jennifer Kilty
Jennifer Kitts
Jennifer Young
Jesse Brown
Jim Rennie
Joan Anderson
Joanne Csete
John Evans
John Hiscock
Jonathan Odumeru
Jonathan Shime
Josée Dussault
Julia Shugarman
Julie Weiss
Kara Gillies

Kathe Rogers
Kathy Laird
Katrina Pacey
Ken Monteith
Kiavash Najafi
Laurie Edmiston
Le-Ann Dolan
Levi Strauss Foundation
Line Beauchesne
Lisa Forman
Lori Stoltz
Lorraine Green
Louise Binder
MAC AIDS Fund
Margaret Frank
Margaret Rae
Marilou Gagnon
Martin French
Marvin Olson
Mary E. Crawford
Maureen Brosnahan
Meghan Millard
Michael Battista
Micheal Vonn
Michel Long
Michiel Verlinden
Ministère des Affaires
civiques et de
l'Immigration de
l'Ontario
Morgan Craig

Myna Kota
Nancy Hay
Nancy Rattle
Neil K. Self
Norah J. Menzies
Ontario HIV Treatment
Network
Open Society Foundations
Pat Evans
Patricia Windrim
Peeranut Videtsuth
Philip Berger
Point de Repères
Positive Living BC
Ralf Jürgens
Rebecca Cook
Regional HIV/AIDS
Connection
Réseau mondial des
Projets sur le Travail du
Sexe
Ressources humaines
et Développement des
compétences Canada
Richard Elliott
Robb Travers
Robert A. Leckey
Robert Champagne
Ron Rosenes
Samer Muscati
San Patten
Sarah Chown

Sarah Flicker
Shane Todd
Shannon Dougherty
Sharon Swanson
Shawn Richard
Shawn Syms
Shelby Munk
Stephanie Nixon
Stephen Lewis
St. Michael & All Angels
Anglican Church
Société Canadienne de
l'Hémophilie
Teja Rachamalla
Theodore de Bruyn
Tides Canada
Tiffany Idems
Tonya McCormick
Trishan Martel
Troy Jackson
UNAIDS
United Way
University of Essex (R.-U.)
University of Toronto
Vic Bedrossian
Walter Cavaliere
Wendy Pinder
Wilfred Butler
Wilfrid Laurier University
William Fairbairn
Yvonne Schmitz

SYMPATHISANTS ET BÉNÉVOLATS

Adair Morse LLP
Alejandra Monreal
Alison Duke
Aliyyah Fazil
Camille Alix
Caroline Nevin
Claudia Medina
Cooper, Sandler, Shime &
Bergman LLP
Cristian Rangel
Cynthia Fromstein

D.C.
Eugene Weis
Frantz Brent-Harris
Glenn Betteridge
Jalana Lewis
James & Craig Beaton
James Wilton
Jean Dussault
Jessica Whitbread
Jonathan Bendavid

Kathleen Myers Griffin
Keisha Williams
Keith Hambly
Kelly Sinclair
Kim Derko
Laurie Letheren
L.A.W.S. — Law in Action
Within Schools
Leila Beheshti
Liz Lacharpagne
Lynn Thompson

Marilou Gagnon
Micheal Vonn
Mitsuo Hosokawa
Noah Bingham
Nouran Sedaghat
Renée Lang
Robert Suttle
Robin Bain
Roger Jabaly
Roy Elliott O'Connor LLP

Ryan Peck
Sahar Golshan
Samya Kullab
Sean Strub
Sero Project
Sheryl Jarvis
Soapbox Design
Communications Inc.
Stéphanie Clavaz-
Loranger
Steven Hobé

Tim McCaskell
Vangelis Nikias
Wendy Porch
William Johnson
Wilmott Redd
Women's Health in
Women's Hands
Community Health
Centre

Pour savoir comment vous pouvez appuyer notre travail, consultez www.aidslaw.ca/dons.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	\$ 436 892	\$ 496 241
Montants à recevoir	41 894	121 738
Dépenses payées d'avance	9 705	20 131
	488 491	638 110
Améliorations locatives	13 915	19 201
	\$ 502 406	\$ 657 311

PASSIF ET ACTIF NET

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 46 454	\$ 46 463
Subventions reportées	364 540	520 122
	410 994	566 585
Actif net		
Investi dans des immobilisations	13 915	19 201
Non affecté	77 497	71 525
	91 412	90 726
	\$ 502 406	\$ 657 311

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013	2012
REVENUS		
Subventions	\$ 1 330 132	\$ 1 499 071
Dons	70 875	9 187
Frais de consultation	37 493	17 258
Cotisations	15 182	9 074
Intérêt et autres	23 465	12 015
	1 477 147	1 546 605
DÉPENSES		
Personnel	875 574	971 799
Honoraires professionnels	155 491	195 163
Déplacements	116 317	105 964
Loyer et entretien	92 904	85 081
Installations et équipement	77 199	52 755
Litiges stratégiques	40 036	7 990
Communications	26 419	34 638
Matériel de bureau	19 218	19 689
Information et publications	16 823	19 978
Soutien administratif et entretien	10 126	9 645
Financement d'activités dans des pays étrangers	3 847	15 203
Bourses	1 201	10 103
Autres	36 020	12 678
Amortissement	5 286	5 059
	1 476 461	1 545 745
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	\$ 686	\$ 860